

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 7 juin 2011 à compter de 20 :00 heures par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil, 1060, rue du Moulin-Payet.

Sont présents, monsieur le Maire, Martin Lévesque, ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers, Martine Lizotte, Serge Archambault, Jonathan Chalifoux, Alexandre Saint-Jacques, Yvon Plante et Danielle Lajeunesse, tous, formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur l'inspecteur municipal en voirie, travaux publics et urbanisme, Marc Béland.

- **Ouverture de la séance ordinaire**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20 :00 heures.

1 Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2011-06-158

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil adopte l'ordre du jour avec ajout du point b) à 2.2.3 et du point 5.4.3, tout en laissant ouvert le point 12 *Affaire (s) nouvelle (s)* jusqu'à la fin des présentes, le tout comme suit:

- **Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle**

1 Adoption de l'ordre du jour

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal (Maire, Martin Lévesque)

2.1.1 Rapport mensuel du Maire

2.1.2 Constitution Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu

2.1.3 Congrès FQM, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2011 à Québec

2.1.4 Internet rural haute vitesse

2.2 Gestion financière et administrative

2.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

2.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

2.2.3 a-Transferts budgétaires et affectations

b-Autorisation d'augmentation de la marge de crédit

2.2.4 Autorisation d'ouverture d'un compte de banque supplémentaire

2.3 IMMOBILISATIONS

2.3.1 Agrandissement caserne, ajout garage municipal

- Décompte progressif no 2 (175 865,82 \$)

Drainage (9 736,63\$)

2.3.2 Pavillon des loisirs Desjardins

- Début aménagement rampe d'accès

2.4 Greffe

2.4.1 Procès-verbal séance ordinaire du 3 mai 2011

2.4.2 Procès-verbal séance extraordinaire du 1^{er} juin 2011

2.5 Gestion du personnel

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

2.6 Gestion du Centre administratif et communautaire (Yvon Plante)

2.6.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie (Yvon Plante)

3.1.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses

3.2 SÉCURITÉ CIVILE

4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE (Serge Archambault)

4.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses

4.2 Suite à donner aux soumissions reçues pour : Rapiéçage d'enrobé bitumineux

4.3 Suite à donner aux soumissions reçues pour : Fauchage des abords de routes

4.4 Suite à donner aux soumissions reçues pour : Marquage de chaussée 2011

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Eau potable et eaux usées (Jonathan Chalifoux)

• **Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout**

5.1.1 Rapport du Comité

5.2 Matières résiduelles (Jonathan Chalifoux)

• **Déchets domestiques, récupération, écocentre MRC Marguerite-D'Youville**

5.2.1 Rapport du Comité

5.2.2 Modification à l'entente écocentre MRC Marguerite-D'Youville

5.2.3 Sondage sur la récupération de plastique agricole

5.2.4 Intérêt de la Municipalité à ce que la MRC de La Vallée-du-Richelieu déclare compétence pour la collecte et le transport des matières résiduelles putrescibles municipales

5.3 Écoulement des eaux (inspecteur municipal)

• **Cours d'eau, réseau d'égout pluvial**

5.3.1 Rapport de l'inspecteur municipal

5.4 Protection de l'environnement (CCE) (Alexandre Saint-Jacques)

5.4.1 Rapport du Comité (réunion 16 mai 2011)

5.4.2 Appel de candidatures pour un membre au CCE

5.5 Fosses septiques

6 RÈGLEMENT (s) N°^(s)

6.1 2000-05-6 modifiant le règlement n° 2000-05 relatif au stationnement et ses amendements

6.2 2004-06-1 modifiant le règlement n° 2004-06 relatif au Fonds de roulement

6.3 2011-07 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

7 AVIS DE MOTION N°^(s)

8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (Danielle Lajeunesse)

9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement (Jonathan Chalifoux)

9.1.1 Rapport d'urbanisme (dépôt)

9.1.2 Procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 31 mai 2011 (dépôt)

Demands de dérogation mineure :

• Lot 247 ptie (736, rang du Brûlé) agrandissement résidence existante en marge de recul avant

• Lot 23 ptie (668, chemin du Rivage) construction bâtiment accessoire sur un lot de 2 491,5 m²

9.1.3 Appel de candidatures pour 1 membre du CCU

9.1.4 Autorisation de dépenses pour appareil photo

9.2 Promotion et développement (Tourisme et embellissement) (Martine Lizotte)

9.2.1 Rapport du Comité

9.2.2 Soumission Pépinière Jeannotte

10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES (Danielle Lajeunesse)

10.1 Parcs et terrains de jeux

10.1.1 Rapport du Comité et autorisation de dépense (s)

10.1.2 Parc Chamtoise – projet phase 1 pour les 2 – 5 ans

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

11 LOISIRS CULTURELS (Martine Lizotte)

11.1 Bibliothèque

11.1.1 Rapport du Comité

11.2 Maison de la Culture

11.2.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

14 CORRESPONDANCES

15 PROCHAINES RENCONTRES

16 LEVÉE (ou ajournement) DE LA SÉANCE

Adoptée à l'unanimité

2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

2.1.1 Rapport mensuel du Maire

Le Maire entretient les personnes présentes en faisant les suivis sur : assemblée générale annuelle de l'Association des plus beaux villages du Québec, sur la remise d'une médaille pour les aînés par le Lieutenant-gouverneur du Québec le 23 mai dernier à monsieur Sylvio Jacques, des subventions accordées à la Municipalité dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et relatives au Forum 2025 et au Plan de développement 2011-2012 de la Maison de la Culture, du Forum 2025 et du souper bénéfique de homard de la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu devant avoir lieu le 18 juin prochain.

* * * * *

2.1.2 Constitution de la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu

RÉSOLUTION 2011-06-159

Autorisation de constitution de la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise la constitution de la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu et qu'il mandate sa directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin, dans ce dossier pour faire tout ce qu'il y a à faire pour que soit constituée régulièrement l'organisme à but non lucratif (OBNL) identifiée sous le nom de : la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

2.1.3 Congrès FQM 2011 à Québec

RÉSOLUTION 2011-06-160

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses d'inscriptions estimées à 2 405 \$ taxes applicables en sus, inscriptions du Maire et des Élus : Martine Lizotte et Alexandre Saint-Jacques ainsi que de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Que le Conseil municipal autorise également les dépenses au montant suffisant pour les frais de déplacement, de repas et de séjour lors de leur participation audit congrès.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

2.1.4 Internet rural haute vitesse

RÉSOLUTION 2011-06-161

Internet rural haute vitesse – honoraires consultant pour partage

Considérant que le MAMROT n'accepte pas le projet d'Internet rural haute vitesse qui lui a été présenté dans le cadre du Pacte rural de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, projet pour les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Jean-Baptiste;

Considérant qu'il y a lieu pour les municipalités participantes que madame Martine Beaulieu du CLD de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et chargée des projets du Pacte rural, obtienne pour lesdites municipalités les informations concernant les possibilités du service haute vitesse avec Explornet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise des dépenses estimées à 100 \$ plus les taxes applicables pour les honoraires du consultant ayant déjà l'expertise dans le dossier d'Internet rural haute vitesse, pour assister madame Beaulieu dans sa prise d'informations du service haute vitesse rural d'Explornet;

Que la Municipalité de Saint-Antoine accepte d'être facturée pour les 5 municipalités pour ensuite facturer les 4 autres municipalités participantes.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Gestion financière et administrative

2.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

RÉSOLUTION 2011-06-162

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 7 juin 2011 tels que présentés au montant total de 163 012,05 \$, à savoir :

Description	Montant
Déboursés en date du 7 juin 2011	9 972,96 \$
Achats du mois	153 039,09 \$

Adoptée à l'unanimité

2.2.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence (en vertu du règlement 2006-004) est déposé au montant de 1 106 \$, taxes applicables en sus, comme suit :

Par	Description	Montant
dg/st	Imprimante spécialisée pour service comptable (remplacement)	700 \$
dg/st	Technicien informatique – pièces et main d'oeuvre	256 \$
dg/st	2 inscriptions à la formation sur le code d'éthique	150 \$

* * * * *

2.2.3 a Transferts budgétaires et affectations

RÉSOLUTION 2011-06-163

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les transferts budgétaires, les affectations de surplus libre et/ou de réserves suivants, ainsi qu'un emprunt au Fonds de roulement, à savoir :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

Code budgétaire	Description poste	Transfert de (ct)	Transfert à (dt)	Affectation de (dt)	Affectation à (ct)
03.01070.220	Pavillon loisirs 2010-2011	21 803 \$			
03.01022.004	Agrandissement caserne, construction garage mun.		21 803 \$		
03.01019.002	Réaménagement Bur mun	2 035 \$			
03.01022.004	Agrandissement caserne, construction garage mun.		2 035 \$		
55.99100.000	Surplus accumulé libre			375,50 \$	
55.91200.000	Fds Carrières-sablières				375,50 \$
55.99100.000	Surplus accumulé libre			50 000 \$	
55.91100.000	Fds de roulement				50 000 \$
03.31000.017	Emprunt FR 2011 lot 2-P			4 500 \$	4 500 \$
55.91100.000	Fds de roulement			11 000 \$	
55.93000.014	Réserve Parcs, ter jeux				9 000 \$
03.31000.014	Parc Chamtoise phase 1				2 000 \$
03.31000.018	Embellissement 2011			6 000 \$	
55.91200.000	Fds Parcs et terrains jeux				6 000 \$
03.31000.018	Embellissement 2011				
02.62200.959	Projet embellissement	1 000 \$			
03.01062.204	Embellissement en 2011		1 000 \$		

Que ledit emprunt au Fonds de roulement autorisé par le Conseil municipal consiste en un emprunt d'un terme n'excédant pas 5 ans, emprunt au montant de 4 500 \$ pour la dépense en immobilisation du même montant en février 2011, (lot 2-P, en référence à la résolution n° 2011-02-043 pour l'installation d'un des panneaux de Bienvenue) et dont les remboursements égaux débutent en 2012;

Que le Conseil municipal autorise également tous transferts conséquents (combler un poste budgétaire déficitaire par le transfert d'un montant en provenance de poste (s) d'une même activité budgétaire) et ce, à compter de maintenant jusqu'à la fin de l'exercice financier 2011.

Adopté à l'unanimité

2.2.3 b- Renouvellement et augmentation de la marge de crédit

RÉSOLUTION 2011-06-164

**Renouvellement et augmentation de la marge de crédit
Centre financier aux entreprises Desjardins (CFE)
(succursale Caisse populaire Saint-Antoine-sur-Richelieu)**

Considérant que l'autorité compétente du Centre financier aux entreprises Desjardins (succursale Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu) a informé la Municipalité que ledit CFE consent et est prêt à renouveler la marge de crédit de 100 000 \$ y détenue;

Considérant que ledit CFE est également prêt à augmenter de 100 000 \$ ladite marge de crédit portant ainsi sa disponibilité à 200 000 \$ sur demande par résolution du Conseil municipal de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu accepte les conditions de renouvellement et d'augmentation de la marge de crédit dont la disponibilité passe de 100 000 \$ à 200 000 \$ à compter ou vers le mois de juillet 2011;

Que ledit Conseil municipal autorise le Maire ou le Maire suppléant et sa directrice générale et secrétaire trésorière à signer tous documents en rapport avec cette affaire avec l'autorité compétente du CFE (succursale Caisse populaire de Saint-Antoine-sur-Richelieu).

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

2.2.4 Autorisation d'ouverture d'un compte bancaire supplémentaire

RÉSOLUTION 2011-06-165

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise l'ouverture d'un compte de banque à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour le compte spécial obligatoire des Droits sur carrières et sablières;

Que les signataires au nouveau compte sont les mêmes que ceux décrits dans la résolution n° 2009-11-249 concernant l'autorisation des signatures pour les effets bancaires.

Adoptée à l'unanimité

2.3 Immobilisation

2.3.1 Agrandissement caserne, ajout garage municipal

- **Décompte progressif n° 2**

RÉSOLUTION 2011-06-166

Autorisation de paiement décompte progressif n° 2

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 1 au montant de 175 865,82 \$ taxes applicables incluses à Construction R.D.J. inc. pour les travaux d'immobilisation réalisés au 31 mai 2011 concernant le projet d'agrandissement de la caserne et l'ajout du garage municipal. (Financement prévu par le règlement d'emprunt n° 2011-05 et financement par transferts budgétaires conséquents pour les dépenses excédentaires autorisées par le Conseil municipal en vertu des avenants aux plans et devis n°s 1 à 9 et celles pour le système Reliance Protectron (réf : résolutions n°s 2011-05-129, 2011-06-163 et 2011-06-167)

Adoptée à l'unanimité

- **Drainage**

RÉSOLUTION 2011-06-167

Autorisation pour modifications aux plans et devis et des dépenses s'y rattachant (drainage)

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise la proposition de l'avenant n° 9 aux plans et devis du projet d'agrandissement de la caserne et d'ajout du garage municipal, avenant au montant de 9 736,63 \$ taxes applicables incluses consistant au drainage qui doit être corrigé suivant les normes municipales. (Financement prévu par transferts conséquents (réf: résolutions n°s 2011-06-163 et 2011-06-166)

Adoptée à l'unanimité

2.3.2 Pavillon des loisirs Desjardins

- **Début d'aménagement de la rampe d'accès**

RÉSOLUTION 2011-06-168

Début aménagement rampe d'accès

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

Que le Conseil municipal autorise les dépenses en immobilisation suivantes et estimées au montant de 1 015 \$ pour débiter les travaux d'aménagement de la rampe d'accès au Pavillon des loisirs Desjardins :

Description	Montant
Tapis caoutchouc/rampe accès universel – (13 tapis x 38 \$/chacun)	565 \$
Rétrocaveuse (pépine)	350 \$
Bloc Talus (30) + colle	100 \$

Adoptée à l'unanimité

2.4 Greffe

2.4.1 Procès-verbal Conseil ordinaire du 3 mai 2011

RÉSOLUTION 2011-06-169

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2011, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2011.

Adoptée à l'unanimité

2.4.1 Procès-verbal Conseil extraordinaire du 1^{er} juin 2011

RÉSOLUTION 2011-06-170

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} juin 2011, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue des présentes, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouver satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} juin 2011.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Gestion du personnel : aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

2.6 Gestion du Centre administratif et communautaire : aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie

3.1.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Yvon Plante, commente et dépose, les rapports mensuels préparés par le directeur du Service de protection contre l'incendie et les décisions suivantes en découlent :

N.B. La résolution n° 2011-06-171 n'existe pas, la résolution suivante est le n° 2011-06-172

d) Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION 2011-06-172

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées au montant de 9 963 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

Description	Montant
22 tests visuels bouteilles d'air	242 \$
10 tests hydrostatiques bouteilles d'air	460 \$
1 appareil respiratoire	3 995 \$
4 masques ARA	940 \$
4 amplificateurs de voix	1 376 \$
5 bouteilles d'air	2 369 \$
8 courroies de tuyaux	216 \$
4 sacs partie faciale	140 \$
Imprimés pour visites de prévention (vers l'automne – montant approximatif)	225 \$

Adoptée à l'unanimité

3.2 SÉCURITÉ CIVILE : aucun sujet n'est à traiter.

* * * * *

4 TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

4.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Serge Archambault, commente et dépose le rapport de l'inspecteur municipal en voirie, lequel rapport comporte les travaux exécutés en mai et ceux à venir en juin. Les décisions suivantes en découlent :

4.2 Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION 2011-06-173

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 2 600 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour la mise en place d'un ponceau à l'intersection de la Montée-Lapierre et rang de l'Acadie (1 600 \$) et d'une rétrocaveuse (pépine) pour réparations d'accotements sur les rues, rangs et chemins Marie-Rose, Mgr-Gravel, Brûlé, Montée-Lapierre et Dupont (1 000 \$).

Adoptée à l'unanimité

4.3 Suites à donner aux soumissions reçues pour :

- Rapiéçage d'enrobé bitumineux 2011

RÉSOLUTION 2011-06-174

Adjudication des travaux de rapiéçage d'enrobé bitumineux

Considérant que dans le cadre d'un appel de soumissions, des prix ont été demandés pour des travaux de rapiéçage d'enrobé bitumineux de route du territoire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que quatre entrepreneurs ont soumis des prix comme suit et que leurs soumissions ont été trouvées conformes :

Soumissionnaires	Mécanique /tm (avant taxes)	Manuel/tm (avant taxes)
Pavages Varennes div. Bauval	146,50 \$	386,50 \$
Pavage Brodeur	165,00 \$	350,00 \$
Sintra	162,00 \$	330,00 \$
Pavage Citadin inc.	130,00 \$	375,00 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Pavage Citadin inc. pour le prix unitaire pose mécanique de 130,00 \$ la tonne métrique (tm) taxes applicables en sus;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

Que les documents utilisés par la Municipalité pour cet appel de soumissions font partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire, Pavage Citadin inc, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Que le Conseil autorise les dépenses et le début des travaux s'y rapportant sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal en voirie.

Adoptée à l'unanimité

- **Fauchage des abords de routes**

RÉSOLUTION 2011-06-175

Fauchage des abords de routes – 2011 et 2012

Considérant que dans le cadre d'un appel de soumissions, des prix ont été demandés pour des travaux de fauchage des abords de routes incluant le fauchage autour des bornes fontaines pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que deux entrepreneurs ont soumis des prix comme suit et que les soumissions ont été trouvées conformes aux exigences de la Municipalité, le tout avant taxes :

Soumissionnaires	Prix unitaire / km 2011	Prix unitaire / km 2012
Les Entreprises S.A. Guertin	55,00 \$	57,00 \$
Les Entreprises Daigneault	50,00 \$	55,00 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil accorde un contrat de 2 ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Daigneault, pour le prix unitaire de 50,00 \$ du kilomètre (km) pour l'année 2011 et pour le prix unitaire de 55,00 \$ du kilomètre (km) pour l'année 2012, taxes applicables en sus;

Que les documents utilisés par la Municipalité pour cet appel de soumissions font partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire, Les Entreprises Daigneault, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Que le Conseil autorise les dépenses et le début des travaux s'y rapportant sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal en voirie.

Adoptée à l'unanimité

- **Marquage de routes**

RÉSOLUTION 2011-06-176

Adjudication travaux de marquage de routes

Considérant que dans le cadre d'un appel de soumissions, des prix ont été demandés pour des travaux de marquage de routes pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant que deux entrepreneurs ont soumis des prix comme suit et que l'une des soumissions n'a pas été trouvée conforme aux exigences de la Municipalité (marquage à l'alkyde et non à l'eau);

Soumissionnaires	Prix unitaire / m.l. (avant taxes)
Dura-Lignes inc. (alkyde)	0,177 \$
Lignes Plus M.L. (eau)	0,145 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Dura-Lignes inc. pour le prix unitaire de 0,177 \$ du mètre linéaire (m.l.) plus les taxes applicables pour une quantité d'environ 40 000 mètres linéaires;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

Que les documents utilisés par la Municipalité pour cet appel de soumissions font partie intégrante de la présente résolution et il en est de même de la soumission de l'adjudicataire, Dura-Lignes inc., laquelle résolution fait office de contrat entre les parties en présence.

Que le Conseil autorise les dépenses et le début des travaux s'y rapportant sous la programmation et la surveillance de son inspecteur municipal en voirie.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Eau potable et eaux usées

- Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout

5.1.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

5.2 Matières résiduelles

- Déchets domestiques, récupération, écocentre MRC Marguerite-D'Youville

5.2.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler, hormis la rencontre du Maire, de l'inspecteur municipal et de la directrice générale et secrétaire-trésorière avec le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Marguerite-D'Youville, monsieur Sylvain Berthiaume, rencontre concernant une modification à l'entente pour l'utilisation des services de l'écocentre (4111, route Marie-Victorin à Contrecoeur) intervenue en 2009 entre ladite MRC et la Municipalité et la décision suivante en découle :

5.2.2 Modification à l'entente intervenue en 2009 pour l'écocentre

RÉSOLUTION 2011-06-177

Autorisation de signatures avec la MRC de Marguerite-D'Youville

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise le Maire ou le Maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer avec l'autorité compétente de la MRC de Marguerite-D'Youville, le document préparé par cette dernière et modifiant l'entente pour l'utilisation des services de l'écocentre (4111, route Marie-Victorin à Contrecoeur et aussi au 1975, chemin du Lac à Varennes en 2011) intervenue en 2009 entre la MRC de Marguerite-D'Youville et la Municipalité, document intitulé : *contrat n° 1613-006CT01 pour l'utilisation des services de l'écocentre – Mai 2011 de la MRC de Marguerite-D'Youville.*

Adoptée à l'unanimité

5.2.2 Sondage sur la récupération de plastique agricole

Le Conseiller responsable du Comité consultatif agricole de la Municipalité (CCA), monsieur Serge Archambault indique qu'un sondage sera effectué vers la fin de juin 2011 de concert avec la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, sondage concernant la disposition que font les agriculteurs du plastique agricole qu'ils utilisent et si un service municipal pour ce faire les intéressait. Les résultats du sondage commun indiqueront à nos municipalités si elles poursuivent ou non les recherches et les démarches entreprises dans ce dossier.

* * * * *

5.2.4 Intérêt de la Municipalité concernant la collecte et le transport des matières résiduelles putrescibles

RÉSOLUTION 2011-06-178

Intérêt de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à ce que la MRC de La Vallée-du-Richelieu déclare compétence eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales et aussi, à court ou moyen terme, eu égard à la gestion complète des matières résiduelles

Considérant que la MRC de La Vallée-du-Richelieu a déclaré compétence à l'égard du traitement des matières résiduelles putrescibles municipales qui proviennent de toutes les municipalités qui composent la MRC;

Considérant que cette compétence de la MRC lui permet de participer au projet de mise en place d'une usine de biométhanisation de concert avec les MRC de Marguerite-D'Youville et de Rouville ainsi qu'avec un partenaire privé;

Considérant que le projet d'usine de biométhanisation a donné lieu à la constitution, par lettres patentes, de la Société d'Économie Mixte de l'Est de la Couronne Sud (SÉMECS) qui aura pour fonction principale l'exploitation de l'usine de biométhanisation;

Considérant qu'il est prévu que l'usine de biométhanisation sera opérationnelle d'ici l'été 2013;

Considérant que la compétence de la MRC permettra à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu d'acheminer les matières résiduelles putrescibles municipales à l'usine afin de les acheminer à l'usine de biométhanisation;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a la responsabilité de mettre en place les modalités nécessaires à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales afin de les acheminer à l'usine de biométhanisation;

Considérant qu'à la suite de consultation et d'échanges, plusieurs représentants municipaux ont indiqué qu'il devenait souhaitable que la MRC déclare compétence eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales;

Considérant que la MRC souhaite connaître l'intérêt des municipalités à ce que la collecte et le transport des matières résiduelles putrescibles municipales soient dorénavant pris en charge par la MRC et que cette prise en charge s'exécute par le biais d'une déclaration de compétence par la MRC en conformité aux dispositions de l'article 678.0.1 du *Code municipal du Québec*;

Considérant que la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu bénéficie d'un délai qui prendra fin au début du mois d'août 2011 pour se prononcer à ce sujet;

Considérant que la MRC pourra, par la suite, déterminer si elle déclarera compétence à l'égard de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles municipales;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a pris connaissance de l'opportunité relative à la prise en charge, par la MRC, de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles municipales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le titre et le préambule fassent et ils font partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu indique à la MRC de La Vallée-du-Richelieu que ledit Conseil municipal est favorable à ce que ladite MRC déclare compétence eu égard à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles municipales à être acheminées à l'usine de biométhanisation de la SÉMECS;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

Que ledit Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu indique également à ladite MRC de La Vallée-du-Richelieu qu'il serait et il est favorable à ce qu'elle déclare compétence, à court ou moyen terme, eu égard à la gestion complète des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Cours d'eau, réseau d'égout pluvial

5.3.1 Rapport de l'inspecteur municipal

L'inspecteur municipal indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

* * * * *

5.4 Protection de l'environnement

- **Comité consultatif en environnement (CCE)**

5.4.1 Rapport du Comité

L'Élu responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques commente et dépose le compte-rendu de la réunion tenue le 16 mai 2011 par le Comité consultatif en environnement (CCE), les décisions suivantes en découlent :

- **Appel de candidatures au CCE**

Un appel de candidatures pour remplacer monsieur Réal Beaudin comme membre du CCE sera publié dans les prochains jours. Monsieur Beaudin n'a plus de disponibilité les lundis; il s'offre cependant pour participer aux projets spéciaux du CCE.

* * * * *

Demande d'abattage d'arbre – 62, rue Benoît

RÉSOLUTION 2011-06-179 A

Considérant la demande présentée et étudiée au Comité consultatif en urbanisme (CCE) lors de leur réunion tenue le 16 mai 2011, demande de monsieur Benoît Marcotte, propriétaire du 62 de la rue Benoît pour l'abattage de onze (11) arbres;

Considérant la recommandation favorable du CCE au Conseil municipal, en référence au point 8 du compte-rendu de leur dite réunion;

Considérant la procédure régulièrement suivie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal approuve la recommandation favorable du CCE à l'égard de la demande d'abattage de 11 arbres (érables argentés ayant un diamètre de douze (12) à quinze (15) pouces à 1,2 mètre du sol au 62 de la rue Benoît par son propriétaire monsieur Benoît Marcotte et ce, pour éliminer les problèmes de drainage de sa résidence:

- les arbres en question causent des dommages au système de drainage de la propriété privée;
- les racines de l'érable argenté sont reconnues comme étant très envahissantes;
- la distance entre les arbres et les murs de fondation n'est que de quelques mètres;

Que le cas échéant, le Conseil municipal exige une replantation sur le terrain, conformément aux dispositions de l'article 12.17 du règlement de zonage 2009-002 et amendement(s).

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

5.4.3 Suivi sur le gaz de schiste

Étant donné les derniers développements gouvernementaux à l'égard des ressources naturelles incluant le gaz de schiste, le manque de jurisprudence et les coûts importants qu'impliqueraient une demande de validation juridique à l'égard du projet de règlement sur les ressources naturelles de la Municipalité, d'autres informations seront recherchées afin d'actualiser ledit projet conformément au projet de loi à ce sujet. Les suites à donner audit projet feront l'objet d'une décision du Conseil lors d'une séance ultérieure.

* * * * *

5.5 Fosses septiques : aucun sujet n'est à traiter.

6 RÈGLEMENT (s)

6.1 De modification n° 2000-05-6

RÉSOLUTION 2011-06-179

**Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

**Règlement de modification n° 2000-05-6 modifiant
le règlement n° 2000-05 relatif au stationnement et ses amendements**

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'Annexe "A" intitulée : Chemins publics ou endroits où une signalisation indique une interdiction de stationner du règlement n° 2000-05 relatif au stationnement et ses amendements;

Considérant l'avis de motion du présent règlement de modification n° 2000-05-6 régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2011;

En conséquence, il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le présent règlement de modification n° 2000-05-6 soit et il est adopté et que ledit règlement décrète et statue comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'Annexe "A" dudit règlement n° 2000-05 et amendements est remplacée par l'Annexe "A" du présent règlement de modification n° 2000-05-6 comme suit :

ANNEXE "A"

**CHEMINS PUBLICS OU ENDROITS OÙ UNE SIGNALISATION
INDIQUE UNE INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

	<u>Désignation</u>	<u>Nom</u>	<u>Km</u>
1.	Rue	Mauger	0,09
2.	Rue	des Saules	0,44 côté Nord-est
3.	Rue	des Saules	0,024 côté Sud-ouest
4.	Rue	lots 59-P, 66-P	0,057 côté sud-ouest
5.	Rue	lots 59-P, 66-P	0,033 côté nord-est

Article 3

Le présent règlement de modification n° 2000-05-6 entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté à l'unanimité ce 7 juin 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

6.2 De modification n° 2006-06-1

RÉSOLUTION 2011-06-180

Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

**Règlement de modification n° 2004-006-1 modifiant le
règlement n° 2004-006 relatif au Fonds de roulement**

Considérant l'avis de motion du présent règlement de modification n° 2004-006-1 régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 3 mai 2011 pour modifier le règlement n° 2004-006 relatif au Fonds de roulement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le présent règlement de modification n° 2004-006-1 soit et il est adopté et que ledit règlement décrète et statue comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le montant du Fonds de roulement est augmenté de 50 000 \$ par l'affectation du surplus libre de ce même montant et portant le total dudit Fonds au montant à 150 000 \$.

Article 3

Le présent règlement de modification n° 2004-006-1 entre en vigueur suivant la Loi.

Adopté à l'unanimité ce 7 juin 2011

6.3 2011-07 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

RÉSOLUTION 2011-06-181

Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

**Règlement n° 2011-07 fixant les droits exigibles
pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile**

Considérant que le *Code civil du Québec* permet aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désigné comme étant compétant pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

Considérant que l'article 376 du *Code civil du Québec* prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement ;

Considérant l'absence de règlement du gouvernement à cet effet ;

Considérant que l'article 242 de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. 2002, c. 6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du Gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe* ;

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} juin 2011 avec dispense de lecture ;

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, et appuyé par madame Martine Lizotte et résolu : que le présent règlement n° 2011-07 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1. Préambule :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Droits exigibles:

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*, soit 250 \$ auquel est ajouté un droit de 83 \$ (indexé exceptionnellement au 1^{er} janvier 2011, source ministère de la Justice du Québec) lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébrée à l'extérieur de l'hôtel de ville;

Ces montants sont indexés au 1^{er} avril de chaque année par le Gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité;

ARTICLE 3. Moment où les droits doivent être payés:

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant;

ARTICLE 4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité ce 7 juin 2011

7 **AVIS DE MOTION** : aucun avis de motion n'est à donner.

* * * * *

8 **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** : aucun dossier n'est à traiter.

9 **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

9.1 **Aménagement, urbanisme, zonage, développement**

9.1.1 **Rapport du Comité**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport du mois de juin 2011 et préparé par l'inspecteur en urbanisme.

* * * * *

9.1.2 **Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

L'Élu responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 31 mai 2011; les décisions suivantes en découlent :

- **Demandes de dérogation mineure :**

RÉSOLUTION 2011-06-182

Lot 247 ptie (736, rang du Brûlé)

Considérant la demande de dérogation mineure pour le 736, rang du Brûlé (lot 247 ptie), demande qui consiste à autoriser un agrandissement à la résidence existante dont une partie empiéterait de 1,1 mètre dans la marge de recul prescrite;

Considérant la recommandation favorable au Conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 31 mai 2011, recommandation en référence à sa résolution n° CCU2011-05-011;

Considérant la procédure régulièrement suivie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure sur le lot 247 ptie comme suit :

- l'agrandissement de la résidence existante n'excèdera pas 1,1 mètre dans la marge de recul avant à une extrémité du bâtiment.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 2011-06-183

Lot 23 ptie (668, chemin du Rivage)

Considérant la demande de dérogation mineure pour le 668, chemin du Rivage (lot 23 ptie), demande qui consiste à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à usage agricole qui serait d'une superficie de 80 m² et dont la hauteur du faîte du toit serait de 6,9 mètres sur un lot situé en zone agricole à usage principal résidentiel et d'une superficie de 2 491.5 m² ;

Considérant la recommandation favorable au Conseil municipal par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 31 mai 2011, recommandation en référence à sa résolution n° CCU2011-05-012;

Considérant la procédure régulièrement suivie;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal accorde la dérogation mineure sur le lot 23 ptie comme suit :

- le bâtiment accessoire doit être construit tel que le plan déposé par le demandeur.

Adoptée à l'unanimité

9.1.3 Appel de candidatures au sein du CCU

Un appel de candidatures pour remplacer monsieur Michel Roy au CCU sera publié dans les prochains jours. Monsieur Roy cumule deux (2) mandats consécutifs comme membres du CCU, un 3^{ème} mandat n'est pas autorisé au règlement du CCU.

* * * * *

9.1.4 Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION 2011-06-184

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses estimées à 350 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour l'achat d'un appareil photo et ses accessoires.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Promotion, développement, tourisme et embellissement

9.2.1 Rapport du Comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte fait un rapport verbal des activités tenues et à venir concernant Saint-Antoine en fleurs et des Fleurons du Québec; la décision suivante en découle :

9.2.2 Soumission à Pépinière Jeannotte

RÉSOLUTION 2011-06-185

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

Que le Conseil municipal autorise des dépenses en immobilisation au montant estimé de 9 000 \$ pour l'embellissement de la Municipalité, le tout suivant la proposition (soumission) de Pépinière Jeannotte et entendue entre les parties en présence;

Que le financement de ces dépenses est prévu tel que la résolution n° 2011-06-163 adoptée lors de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

10 LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

10.1 Parcs et terrains de jeux

10.1.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses

L'Élue responsable, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal concernant les activités tenues en mai dernier et celles à venir au courant du mois de juin et elle fait la proposition des dépenses suivantes:

RÉSOLUTION 2011-06-186

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil autorise des dépenses au montant estimé à 800 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour l'achat d'un BBQ et ses accessoires (500 \$) et de peinture pour marquage du terrain de soccer (8 X 20 litres (510-406) (300 \$).

Adoptée à l'unanimité

10.1.2 Parc Chamtoise – projet phase I (pour les 2-5 ans)

RÉSOLUTION 2011-06-187

Considérant la recommandation des personnes mandatées au dossier d'aménagement du parc municipal Chamtoise, phase I pour les 2-5 ans en référence à la résolution n° 2011-05-144;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal autorise des dépenses en immobilisation au montant estimé à 24 994,80 \$ taxes applicables incluses pour le contrat phase I confié à Tessier récréo-parc pour la fourniture et l'installation des jeux pour les 2-5 ans au parc municipal Chamtoise;

Que la proposition de Tessier récréo-parc fait partie intégrante de la présente résolution, laquelle résolution fait office de contrat entre les parties;

Que le Conseil municipal autorise également des dépenses en immobilisation au montant suffisant pour les frais des travaux d'aménagement du terrain (machinerie, équipements avec opérateur et matériaux, etc.) et dont certains autres travaux seront effectués par des bénévoles sous la supervision de l'inspecteur municipal aux travaux publics;

Que le financement de ces dépenses est prévu tel que la résolution n° 2011-06-163 adoptée lors de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

11 LOISIRS CULTURELS

11.1 Bibliothèque

a) Rapport du comité

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, commente et dépose les statistiques mensuelles de mai 2011 et le rapport annuel du Réseau Biblio de la Montérégie 2010-2011.

* * * * *

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

11.2 Maison de la Culture

11.2.1 Rapport du Comité et autorisation de dépenses

L'Élue responsable, madame Martine Lizotte, fait rapport verbal des dernières activités et celles à venir, les décisions suivantes en découlent:

RÉSOLUTION 2011-06-188

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise des dépenses estimées à 4 660 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour les activités de juin 2011 à a Maison de la Culture, comme suit :

Description	Montant
Personnel à l'accueil	240 \$
Cachet artiste	3 000 \$
Impression	700 \$
Matériel sono	300 \$
Régie technique	300 \$
Frais de déplacement	120 \$

Adoptée à l'unanimité

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S) : aucune affaire nouvelle n'est à traiter.

* * * * *

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 22h00 et porte sur : borne-fontaine, bac de compost, APBVQ, sacs verts dans fossés, compétence MRC, amélioration écocentre, surfacage, vérification des déficiences rangs de l'Acadie et Petit-Rang, fauchage des abords de routes, compostage, rénovation cadastrale, gouttière au Pavillon des loisirs Desjardins, boîtes à fleurs, facture pour la vidange des fosses septiques incluant du kilométrage versus le camion utilisé par le préposé en 2011, la Fondation du Maire de Saint-Antoine-sur-Richelieu et visite de prévention par les pompiers.

* * * * *

14 CORRESPONDANCES : (*reçues le*)

6 mai **Direction régionale de la Montérégie du MAMROT :** accusé de réception de la Politique de gestion contractuelle modifiée de la Municipalité.

11 mai **Office des personnes handicapées du Gouvernement du Québec :** semaine québécoise 2011 des personnes handicapées (SQPH) du 1^{er} au 7 juin sous le thème "*Vivre à part entière*".

12 mai **Laurent Lessard, Ministre du MAMROT :** dans son budget 2008-2009, le gouvernement du Canada a créé un nouveau fonds (Fonds PPP Canada), de 1,2 milliard de dollars afin de promouvoir la réalisation de projets d'infrastructure publique en partenariat public-privé (PPP). PPP Canada est responsable de gérer ce fonds et a lancé, le 4 mai 2011, un troisième appel de propositions. L'aide financière accordée aux projets retenus pourrait atteindre 25% des coûts directs de construction. Infrastructure Québec, en partenariat avec le MAMROT, offrira également dans les prochaines semaines une séance d'information sur les PPP à l'intention des municipalités;

24 mai Semaine de la Municipalité du 5 au 11 juin sous le thème : *Encourageons les gestes écoresponsables* et Stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour réduire de 20% la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec et réduire le taux de fuites dans le réseau de distribution à un maximum de 20% du volume d'eau distribuée. Cinq mesures sont destinées aux municipalités et décrites dans sa lettre.

13 mai **MRC de La Vallée-du-Richelieu :** Entrée en vigueur des règlements n^{os} 32-09-4.1 et 32-10-9 modifiant le règlement n^o 32-06 relatif au Schéma d'Aménagement Révisé;

06 juin Avis d'assemblée publique sur le projet de règlement n^o 32-11-11 modifiant le règlement le Schéma d'Aménagement et ledit projet de règlement.

24 mai **MMQ :** rapport annuel MMQ 2010

27 mai **Ministère des Transports :** renumérotation des sorties de l'autoroute 30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2011

07 juin **Club ConseilSol** : annonce que la demande soumise auprès du Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) (sous-volet 10.3) en collaboration avec l'UPA a été acceptée. Il s'agit de l'entente concernant le projet de gestion intégrée de l'eau dans le bassin versant du Ruisseau Coderre qui a été signée en avril dernier, projet d'une durée minimale de 3 ans et visant l'amélioration de la qualité des cours d'eau en milieu agricole au sein du territoire du bassin qui couvre une superficie de 87,7 km² et concerne 103 entreprises agricoles. La Municipalité avait donné son appui en décembre 2010.

15 PROCHAINES RENCONTRES

Caucus à huis clos
Séance ordinaire publique

Mercredi, 29 juin 2011 – 19h00
Mardi, 5 juillet 2011 – 20h00

* * * * *

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2011-06-189

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion proposée par madame Martine Lizotte, appuyée par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 22 :30 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et/ou affectations de surplus et/ou de réserves et/ou transferts autorisés par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière